

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 93 (1998)
Heft: 1

Artikel: L'allégorie du patrimoine : de la collection aux principes de sauvegarde
Autor: Morisod, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

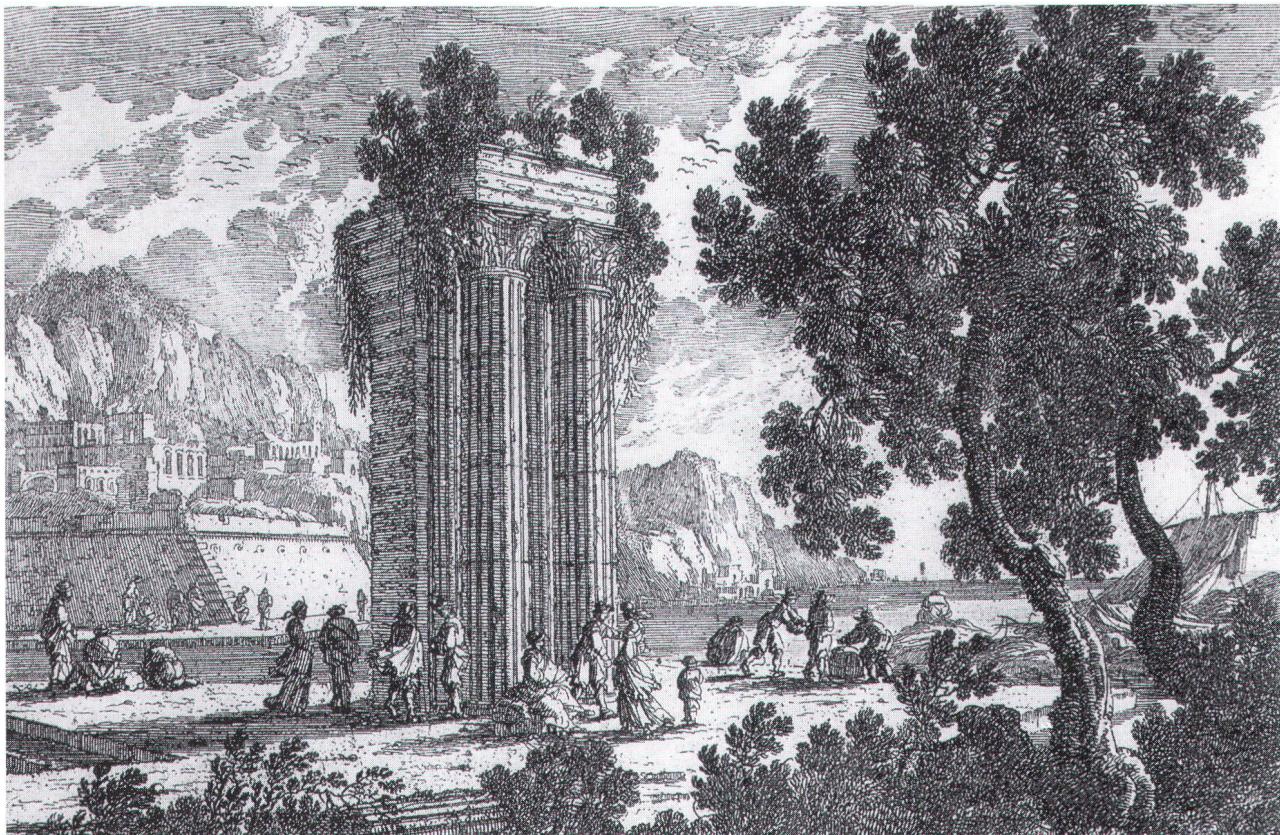
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'allégorie du patrimoine

De la collection aux principes de sauvegarde

par Me Jean-Claude Morisod, président de la Société d'art public, Fribourg

«Le patrimoine sert d'appui pour inventer notre avenir, pour redécouvrir comment planter, articuler, différencier, proportionner des édifices dans l'espace.» Ainsi s'exprime Françoise Choay dans «L'allégorie du patrimoine» (1), ouvrage capital qu'il est peut-être téméraire de résumer tant est dense la remarquable analyse de son thème.

L'auteur, pour qui la protection des monuments est d'abord une mentalité, place le patrimoine historique bâti au cœur d'une réflexion sur le destin des sociétés actuelles.

Rome et la Renaissance

C'est Rome qui engendra les premiers protecteurs du patrimoine. Séneque et Cicéron collectionnaient. Jules César

fit construire des portiques provisoires sur le Capitole pour y exposer en public ses collections d'œuvres d'art. Cassiodore (VI^e s.) fera recopier d'innombrables manuscrits. Grégoire-le-Grand et Honorius (VII^e s.) ont conservé d'anciens édifices en changeant leur affectation. Au XIV^e siècle apparut un mouvement d'Antiquisants pour qui le monument donnait une légitimité à la mémoire littéraire (Pétrar-

que) ou leur était source de vénération artistique (Brunelleschi). Dès 1430, les papes ordonnèrent la conservation in situ.

La Renaissance suscita une vague de recensements des monuments auxquels prirent part Iselin à Bâle ou Hollander à Schaffhouse. Vers le milieu du XVIII^e siècle se répandit en Europe le goût et l'idéologie de la ruine que diffusèrent les livres à gravures dans le genre d'Hubert Robert ou de Piranèse. A la Révolution française, un vandalisme idéologique suivra de près la fuite du roi: d'août à novembre 1792, l'Assemblée puis la Convention décrétèrent la destruction des signes et restes de la royauté et de la féodalité. Mais, comme effrayée par



L'ancien dépôt de trams de Fribourg est en pleine transformation; il abritera les œuvres de l'artiste J. Tinguely (photo Morisod).

Das ehemalige Freiburger Tramdepot wird zurzeit umgebaut und soll fortan dem künstlerischen Werk Tinguely gewidmet sein. (Bild Morisod)



sa propre résolution, la Convention décida le mois suivant, 3 brumaire an II, l'interdiction de détruire les antiquités et autres objets qui intéressent les arts, l'histoire et l'enseignement. C'est ainsi que, du jour au lendemain, la conservation iconographique céda le pas à la conservation réelle.

Au XIXème siècle

Au XIXème siècle, alors que les monuments semblaient des entraves à l'urbanisation, artistes et écrivains furent parmi les plus ardents défenseurs du patrimoine. On sait la tâche immense accomplie par Mérimée comme inspecteur des monuments historiques, dont la charge avait été créée en 1830. Durant tout le siècle dernier, une partie du débat porta déjà sur la manière de protéger les monuments. L'interventionnisme de Viollet-le-Duc est opposé au minimalisme de Ruskin. L'autre partie du débat anticipait plus encore sur les discussions actuelles. Pour Morris, les monuments font partie de notre vie quotidienne. Boîto recherche dans sa typologie la singularité d'un bâtiment. Riedl remarque combien chacun est sensible à la valeur

d'usage d'un monument, plus encore qu'à son histoire. Dans «L'art de bâtir la ville» (1889) Sitte explique, notamment par l'analyse d'une trentaine de places anciennes, que l'urbanisme contemporain ne semble plus se soucier assez du plaisir esthétique du citadin. Avec Giovannoni apparaît la notion de patrimoine urbain, à quoi il accorde une valeur muséographique. Il préconise d'intégrer des ensembles urbains dans la conception générale de l'aménagement du territoire en veillant à ne pas planter dans ces quartiers des activités incompatibles avec leur morphologie.

L'intérêt du XXème

L'époque moderne raffolait de l'angle droit. Le Corbusier rejettait la notion de ville historique. Comme Braillard pour Genève, il dessina pour Paris, en 1925, un plan qui proposait de raser le tissu des vieux quartiers remplacés par des gratte-ciel standards. Il ne conservait que quelques monuments: Notre-Dame, l'Arc-de-Triomphe, le Sacré-Cœur et la Tour Eiffel! Cette idéologie de la table rase fut, en France, stoppée net par la loi Malraux de 1962 sur les secteurs sauvegardés. Nous abordons alors la période actuelle de l'industrie du patrimoine culturel, marquée par l'universalisation de l'idée européenne de protection du patrimoine que consacre la convention internationale de l'UNESCO de 1972. Françoise Choay recense pour aujourd'hui les dangers auxquels sont soumis les monuments: mise en valeur, mise en scène, dénaturation, banalisation et saturation des sites pour fréquentation massive. L'intérêt grandissant pour la conservation du patrimoine engendre des effets destructeurs. C'est un des défis paradoxaux que notre époque est appelée à résoudre. Il n'est pas insurmontable. Dans sa conclusion, Françoise Choay ne se montre pas pessimiste parce que le culte des monuments historiques révèle si et comment la conservation du patrimoine historique bâti peut contribuer à notre propre conservation (2).

1 Françoise CHOAY, /L'allégorie du patrimoine (1992), 2ème édition revue, Seuil 1996, 265 p., 19 ill., index.

2 A ce sujet-là, on lira avec intérêt la recherche originale de MICHEL LACROIX /Le Principe de Noé ou l'Ethique de la sauvegarde, Flammarion 1997, 157 p.